

**DESCRIPTION DU KIT SANITAIRE ET DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION MIS À DISPOSITION DE CHAQUE AGENT USMB ET PERSONNEL HÉBERGÉ**

Lors de sa reprise sur site, le premier jour de sa venue, chaque agent se verra remettre un kit sanitaire constitué de :

- Un ensemble de masques lavables lui permettant de s'équiper pour une semaine complète de travail (nombre calculé sur les remontées de besoin de présence faites par les agents via leur responsable).
  - Chaque masque étant utilisable 4h, un maximum de 11 masques sera transmis aux agents (un masque pour chaque demi-journée pour une semaine pleine et un masque de rechange supplémentaire).
  - Une notice d'utilisation et de nettoyage de ces masques.

Ces masques devant être lavés et conditionnés avant usage, des masques complémentaires seront donnés lors de la première venue sur site : 1 à 2 masques chirurgicaux jetables permettant de s'équiper pour sa première demi-journée ou journée sur site.

- Une synthèse des consignes sanitaires à respecter dans les bâtiments de l'USMB.

Les équipements de protection supplémentaires suivants seront mis en place au sein des bâtiments :

- Des distributeurs de gel hydro-alcoolique, installés à chaque entrée des bâtiments.
- Des flacons de gel hydro-alcoolique également déposés à proximité du matériel commun et des ascenseurs.
- Des sprays désinfectants, déposés à côté du matériel commun (photocopieurs, scanners, etc.).
- Des sprays désinfectants confiés aux laboratoires afin de désinfecter les postes de travail communs (un responsable est à désigner afin de faire le relai auprès du service prévention et assurer le réapprovisionnement).
- Des lieux de recharge pour des flacons individuels de gel hydro-alcoolique.

Les équipements suivants seront également disponibles sur demande auprès du service prévention :

- Des boîtes de gants pour un usage particulier.
- Des kits « véhicule » (accessibles auprès des SEP).
- Des masques jetables pour des accès ponctuels (entreprises extérieures ou accès ponctuels).
- Des visières.
- Des combinaisons jetables.

Les malles de secours seront également approvisionnées spécifiquement afin d'assurer la protection des sauveteurs secouristes du travail amenés à intervenir (cf. annexe 12).